



Nom commercial: Formaldehydi sol ethanolica

Numéro de la matière: 215601

Version: 1 / CH

Date de révision: 29.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 29.05.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Formaldehydi sol ethanolica

N° d'article 21560100

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351.1
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H332

Classification selon les Directives CE

Classification	F, R11
	Carc.Cat.3, R40
	R43
	Xn, R20/21/22

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351.1	Susceptible de provoquer le cancer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.



Nom commercial: Formaldehydi sol ethanolica

Numéro de la matiere: 215601

Version: 1 / CH

Date de révision: 29.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 29.05.12

H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P370+P378.1 En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Facilement inflammable



Nocif

Phrase(s) de risque

11 Facilement inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
24 Éviter le contact avec la peau.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Formaldéhyde

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Formaldéhyde**

No. CAS 50-00-0
No. EINECS 200-001-8
Concentration >= 1 < 10 %
Classification Carc.Cat.3, R40
T, R23/24/25
C, R34
R43

Classification règlement (CE) no 1272/2008)



Nom commercial: Formaldehydi sol ethanolica

Numéro de la matiere: 215601

Version: 1 / CH

Date de révision: 29.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 29.05.12

Acute Tox. 3	H331
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 5
Skin Sens. 1	H317	>= 0,2
Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Eye Irrit. 2	H319	<= 5 < 25
Skin Irrit. 2	H315	<= 5 < 25

Méthanol

No. CAS	67-56-1
No. EINECS	200-659-6
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	T, R23/24/25-R39/23/24/25 F, R11

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 3	H331
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H301
STOT SE 1	H370

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 2	H371	<= 3 < 10
STOT SE 1	H370	>= 10

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié



Nom commercial: Formaldehydi sol ethanolica

Numéro de la matiere: 215601

Version: 1 / CH

Date de révision: 29.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 29.05.12

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. Le produit est combustible. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. Travailler uniquement sous hotte. Eviter le développement des poussières/ brumes/ vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de l'action de la lumière. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Ethanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

Formaldéhyde

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	0,37	mg/m ³	0,3	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	0,74	mg/m ³	0,6	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

Méthanol

Liste	SUVA			
-------	------	--	--	--



Nom commercial: Formaldehydi sol ethanolica

Numéro de la matière: 215601

Version: 1 / CH

Date de révision: 29.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 29.05.12

Type	MAK			
Valeur	260	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1040	mg/m ³	800	ppm(V)

Limitation maximale: 4x15; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005; Remarque: B

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger la peau préventive. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaler les aérosols.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Protection respiratoire en présence de vapeurs.

Protection des mains

nécessaire

Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl
L'épaisseur du matériau	0.7 mm
La durée de pénétration	> 240 min

Protection des yeux

nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	d'Ethanol
Odeur	odeur de formaldéhyde
Point d'ébullition	
Valeur	env. 80 °C
Point d'éclair	
Valeur	env. 20 °C
Limites des explosibilité	
Limite d'explosivité, inférieure	4 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	15 %(V)
Densité	
Valeur	0.8452 g/cm ³
Hydrosolubilité	
Température	20 °C
Remarque	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
éthanol	
Température	20 °C
Remarque	soluble

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.



Nom commercial: Formaldehydi sol ethanolica

Numéro de la matière: 215601

Version: 1 / CH

Date de révision: 29.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 29.05.12

Classe	3	
Carte pour désignation du danger	3	8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1198

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FORMALDEHYDE SOLUTION, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Le danger secondaire	8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1198

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FORMALDEHYDE SOLUTION, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Le danger secondaire	8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

11	Facilement inflammable.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Hazard statements listed in chapter 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.